

PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIE DES FORETS

ATELIER DE PRESENTATION-BILAN ANNEE 1 DU PPECF au CAMEROUN

Yaoundé, Hôtel Mont Febé, 16 octobre 2013

COMPTE RENDU DE L'ATELIER

I. Introduction

La mise en œuvre des recommandations du 1^{er} Comité de Décision et d'Orientation (CDO) du PPECF prévoyait entre autres :

1. l'élargissement géographique du champ d'intervention du PPECF pour tenir compte du potentiel de progression vers la certification présent au Gabon, alors que pour des raisons diverses, les pays initialement éligibles offrent moins de perspectives en nombre d'entreprises ou de superficies ;
2. l'élargissement de la cible du Programme, en étendant son appui, au cas par cas, à des entreprises encore éloignées du standard FSC (ou équivalent), mais résolument engagées à l'atteindre à l'horizon de quatre ou cinq années à travers le passage obligé de niveaux de certification intermédiaires de légalité(OLB, FLEGT);
3. élargir l'appui du Programme à d'autres standards de certification (PAFC/PEFC) selon le principe de l'objectif principal « suit les principes du FSC ou équivalent » ;
4. d'organiser des ateliers nationaux de présentation du bilan année 1 du programme au niveau des différents pays bénéficiaires, pour informer les partenaires-bénéficiaires sur les interventions réalisées dans le courant de l'année 1.

II. Déroulement des travaux

La première session (matinée) était animée par le gestionnaire du programme et son assistant technique

Prenant la parole, le gestionnaire a commencé par remercier l'assistance, pour l'intérêt qu'ils accordent au programme, avant d'évoquer son historique. Puis il est passé directement à la présentation caractérisée par trois temps fort :

- Le rappel des motivations qui ont justifié la mise en œuvre du Programme ;
- Comment collaborer avec le programme, avec un renvoi vers le site web www.ppecf-comifac.com ;
- La présentation des principaux résultats obtenus à partir de la version provisoire du cadre logique de la théorie du changement du FSC du 02 août 2013. Les différentes interventions (Contrats [Cxx]) ont été regroupées en fonction :
 - a. Des mesures incitatives avec les interventions C23 et C29 ;
 - b. Les opérations de gestions forestières appliquées aux standards FSC C10, C13, C30, C31, C32 ;
 - c. Les actions correctives C1 et C3 ;
 - d. Les meilleurs pratiques C7, C15, C21/26 ;
 - e. Vérification et audit indépendant C5 ;

- f. Les hautes valeurs de conservations C4, C8, C16 ;
- g. Concertations avec les parties prenantes C17 ;
- h. Processus assurances C18.

Les discussions se sont ensuite focalisées sur la typologie des entreprises dans le bassin du Congo qui, selon Arthur Bühler [ONFI] se caractérise par 375 permis, dont 1/3 des concessionnaires ont des plans d'aménagement. Ainsi, sur 46 millions d'hectare en cours d'exploitation, seul 8,2 millions d'hectare de forêt possèdent un certificat de certification ou de légalité, soit une superficie de 18%. Autrement dit, sur 340 entreprises présentes dans le Bassin du Congo, 240 ne sont pas en règles, ce qui donnerait au PPECF toute sa pertinence si le Programme s'adressait à ce type d'entreprise, afin d'augmenter quantitativement la superficie au minimum sous gestion légale en relation avec le nouveau règlement bois européen.

M. A. Bühler indique également que la consommation des bois tropicaux en France se rétracte par l'abandon d'importation de tout bois tropical par de très grandes enseignes.. Le danger est donc que les grands groupes forestiers qui sont engagés depuis plus d'une décennie dans la gestion durable des forêts ne se retirent, d'autant que la certification leur impose un cahier des charges coûteux à respecter.

Une révision stratégique du PPECF présentée en aval du 1^{er} CDO tenu à Yaoundé le 31 juillet 2013, serait de coacher un panel d'entreprises moyennes (PME) et de les amener à un niveau situé entre la légalité et la certification FSC, sur un objectif que l'on pourrait qualifier d'OLB + tandis que l'APV FLEGT continue à se mettre en place. En fonction de l'état d'avancement de la grille de légalité FLEGT, les concessionnaires ainsi coachés pourraient décider de se positionner sur la légalité ou sur la certification FSC qui probablement bénéficiera pour quelques années d'une reconnaissance de fait, par le RBUE.

Par ailleurs, le secteur forestier est en concurrence avec d'autres secteurs d'activités (mines, agro industries, barrages hydroélectriques, etc.) même si, un rapport du CIFOR montre que les redevances forestières constituent près de 50% des revenus des Etats du Bassin du Congo, Cette situation justifie la relance du Groupe de travail sur la certification qui va se réunir la semaine à Brazzaville.

Recommandations de l'Atelier :

- 1) Il faut relancer les partenaires pour faire la sensibilisation sur les avantages de la certification forestière y compris au niveau des consommateurs tel que le propose l'ATIBT à travers ses trois interventions : test sur certaines essences caractéristiques du Bassin du Congo, impression des guides et actions de marketing auprès des consommateurs européens ;
- 2) Il faut diligenter des actions pour le marché intérieur du bois, et faire la promotion de la certification comme instrument du marché et non pas seulement pour le marché export ;
- 3) La concurrence des deux principaux systèmes de certification FSC et PEFC/PAFC serait une bonne chose et va réveiller les gouvernements qui vont jouer le rôle d'arbitre ;
- 4) Le développement de la certification PAFC dans le Bassin du Congo est en phase avec le développement du PEFC au sein des grands pays producteur de bois d'Asie du Sud/Est : Malaisie, Indonésie, Chine, ce qui fera une boucle du bois PEFC qui partirait d'Afrique, se transforme en Asie et est revendu en Europe.

- 5) Le PPECF pourrait appuyer la certification des petites superficies (forêts communautaires et communales) à travers des modèles de certification de groupe qui restent à développer à partir des réseaux des forêts communautaires qui existent dans le Sud et Est du Cameroun ;
- 6) La feuille de route HVC prendra en compte les différents types de titre forestiers : UFA, forêt communales, forêt communautaire, etc. et devra
- 7) Il faut promouvoir des outils de bonne gouvernance, de redevabilité et de transparence du secteur forestier ;
- 8) Les gouvernements doivent s'approprier les HVC au point de l'imposer aux différents opérateurs: agroindustriels, concessionnaires, miniers, etc.

La session 2 (après-midi) était animée par deux experts ONFI (MM. Wallezack et Bühler) et consacrée à la présentation du résultat d'une interprétation d'images à très haute résolution sur une UFA de la CFK (Groupe Wijma) et la présentation du logiciel Canopée de l'ONF France.

La première présentation a permis de démontrer l'utilité de l'outil Go Monitor Forest dans l'analyse des impacts de l'exploitation forestière. Cette interprétation fonctionne avec des images satellites à très haute résolutions (Spot 6, 7 et Pléiade) qui sont acquises auprès du partenaire EADS/Astrium.

Dans le cas d'espèce, l'interprétation a permis d'évaluer la dynamique des populations (front pionnier agricole) autour de cette concession forestière et notamment le long de la route nouvellement ouverte par l'administration des travaux publique au Sud de l' UFA. Cet outil permet à l'entreprise d'optimiser le suivi des points critiques qui auront été identifiés sur le terrain.

Recommandations de l'Atelier :

- 1) L'administration doit pouvoir utiliser cet outil pour orienter le contrôle du couvert forestier ;
- 2) Il faut impliquer les administrations locales et décentralisées au suivi de la dynamique des populations autour des UFA certifiées ;
- 3) Il faudrait développer d'autres intervention avec cet outil, y compris la comparaison des usages au niveau des concessions certifiées et non certifiées ;
- 4) La formation des responsable des cellules d'aménagement à l'interprétation des images satellite est importante, avec l'entrée en fonction du satellite GEOS à partir du Gabon (2014) qui va fournir des images avec une résolution de 30 m ;
- 5) Les APV devraient exiger des images satellites des concessions forestières sur in intervalle de 4 ans ;

Pour ce qui est de la seconde présentation, elle portait sur le logiciel Canopée utilisé par 5000 agent de l'ONF en France. C'est un outil qui pourrait s'adapter utilement aux conditions de bassin du Congo, cail il s'adresse à tout type d'exploitation forestière, pour la programmation et le suivi des chantiers.

Le version présentée s'appuie sur la version IV en cours et permet de renseigner les grilles d'inventaire manuellement. Le système permet aussi de récupérer des données GPS et des « Shape files » des logiciels de cartographies (Arcgis, QSIG, MapInfo, etc.). Pour la version Afrique, il est prévu d'implémenter le logiciel piste développé par le CIRAD qui permet de réduire le kilométrage de pistes et par là facilite les techniques d'exploitation à faible impact.

Recommandations de l'Atelier :

- 6) La gestion des forêts communautaire souffre d'un manque de standardisation, le logiciel canopée serait aussi utile pour ce type de forêts ;
- 7) Les concessionnaires intéressés par cette application pourront avoir une seconde présentation du logiciel dans la salle de réunion du PPECF le 17.10.2013 de 8h à 12H.

Les travaux de l'atelier se sont achevés par un remerciement à tous les partenaires qui ont pris part à ces travaux.

Fait à Yaoundé, le 16 octobre 2013

Le rapporteur

LE PPECF